

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

Procès-verbal des délibérations de la séance régulière du conseil municipal de Val-Joli, tenue en son lieu habituel au 500, route 249 à Val-Joli, le lundi 7 novembre 2016 à 20h00 sous la présidence du maire, Monsieur Rolland Camiré.

Sont également présents, les membres du conseil, Messieurs Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté et Madame Josiane Perron.

Le conseiller Stéphane Robidas est absent.

Mme Julie Brousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal tel que prévu au point 2 de l'ordre du jour.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée s'est ouverte à 20h00.

2016-11-302 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points 14.8 et 15.1.1.

- 1. Ouverture de l'assemblée**
- 2. Constatation de régularité et de quorum**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ***
- 4. Discours du Maire (Article 955 C.M.)**
- 5. Approbation des procès-verbaux**
 - 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 *
- 6. 1ere période de question du public**
- 7. Correspondance ***
 - 7.1. J.P. Cadrin Équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2018-2019-2020
 - 7.2. MRC Val-St-François Avis public adoption 2016-04 modifiant le Code d'éthique
 - 7.3. MRC Val-St-François Adoption 2016-05 pour autoriser l'aménagement d'un puits en zone inondable sur le territoire de la mun. du Canton de Cleveland
 - 7.4. ADMQ Info pour Avis publics sur support électronique
 - 7.5. Noël et Associés Offre de service en droit municipal
 - 7.6. DOMTAR Présentation du plan général d'aménagement forestier
- 8. Finance**
 - 8.1. Autorisation des comptes *
 - 8.2. Dépôt des États comparatifs au 30 septembre 2016
- 9. Règlementation**
 - 9.1. 2016-19 – Adoption Règlement de limitation de vitesse du chemin Coutu et abrogeant le règlement 2016-17
 - 9.2. 2016-21 – AVIS DE MOTION Règlement 2016-21 pour déterminer les taux de taxes et tarification pour l'exercice 2017 et pour en fixer les conditions de perception.
- 10. Administration**
 - 10.1. Adoption du calendrier des séances régulières du conseil 2017 *
 - 10.2. Contrat – Déneigement Station de pompage Rte 143
 - 10.3. Contrat – Déneigement Réserve d'eau Goshen
 - 10.4. Contrat – Déneigement Chemin Laplante
 - 10.5. Contrat Virée de Stoke *
 - 10.6. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaire du Maire et des conseillers 1 à 4 et 6
- 11. Loisirs (s/o)**
- 12. Urbanisme**

- 12.1. Compte rendu de l'inspectrice en bâtiment – Octobre 2017 *
- 12.2. Renouvellement 2017 – Entente intermunicipale en urbanisme avec la MRC *
- 12.3. Demande de CPTAQ – Servitude de droit de passage pour l'aqueduc de la route 249 *
- 12.4. Demande de CPTAQ – Lot 3 678 008 Autorisation d'une piste de motocross *
- 12.5. Demande de CPTAQ – Lot 3 677 557 sur le chemin Grande Ligne *
- 13. Voirie**
 - 13.1. Entériner l'achat d'un baril de 208 litres d'Urée *
 - 13.2. Projets 2017 en collaboration avec la municipalité de St-Claude *
- 14. Affaires nouvelles et suivi**
 - 14.1. FEPTEU – Réponse du MAMOT et suivi du dossier
 - 14.2. Régie incendie – Demande de cessation de toutes ententes avec une tierce partie *
 - 14.3. Opération Nez Rouge satellite du Val-Saint-François – Demande de subvention 2016 *
 - 14.4. Parade du Père-Noël 2016 de la Ville de Windsor – Demande de participation *
 - 14.5. Comité ÉLÉ – Contribution volontaire 2016 *
 - 14.6. Chevaliers de Colomb de Windsor – Contribution 2016 aux Paniers de Noël *
 - 14.7. Modification de Résolution 2016-10-300 CLUB QUAQ demande de circulation Rang 9
 - 14.8. Autorisation de dépenses pour une rencontre à Québec – frais de déplacement et repas du maire
- 15. Rapport des Comités**
 - 15.1. Régie Incendie
 - 15.1.1 Adoption du budget proposé par la Régie incendie de la région de Windsor
 - 15.2. Loisirs
 - 15.3. Environnement
 - 15.4. Trans-Appel
 - 15.5. Urbanisme
 - 15.6. Maire
- 16. 2e période de question du public**
- 17. Levée de l'assemblée**

DISCOURS DU MAIRE

Monsieur le maire fait la lecture de son discours rédigé en vertu de l'article 955 du Code municipal. Une distribution sera faite par le journal Les Nouvelles de Val-Joli de novembre 2016.

2016-11-303 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 OCTOBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 3 octobre 2016 soit adopté tel que présenté.

6. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs citoyens étaient présents et certains ont discutés des points suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| M. Jonathan Lussier
à | Quelle sera la modification apportée la résolution du Club-Quad. |
| M. Philippe Laplante | Quel montant la municipalité a reçu pour le Parc de l'Énergie.
Est-ce possible de penser avoir Internet haute-vitesse partout à Val-Joli? |
| M. Jean-François Larochelle | Discussion sur la vente du parc de l'Énergie et sur l'utilisation possible des montants reçus pour brancher le parc des loisirs à l'aqueduc |
| M. Michel Maurice | Discussion sur la démarche à faire pour demander le prolongement du réseau d'Internet. |

7. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et étudiée par les membres du conseil qui ont demandé les suivis nécessaires.

Le dépôt de la correspondance aux archives tel que souhaité par le conseil est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité.

8. FINANCE

2016-11-304 ACCEPTATION DES DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Attendu que la directrice générale a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsable de leurs vérifications;

Il est proposé par la conseillère Josiane Perron, appuyée par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les comptes à payer et les chèques émis selon la liste transmise à chaque membres du conseil soient acceptés et/ou payés tel que présenté.

SALAIRES

Les chèques de salaires pour la période du 1er octobre au 31 octobre 2016 représentent un total net de 16 674,81\$.

INCOMPRESSIBLES DU MOIS

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201600514 (C)			2016-09-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 541,41 \$
201600515 (C)			2016-09-30	67	MINISTRE DU REVENU	3 906,44 \$
201600516 (C)			2016-09-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	900,75 \$
201600517 (C)	5649		2016-09-30	8	Retraite QUÉBEC	483,61 \$
201600521 (C)	5650		2016-10-07	1099	SCROSATI Yannik	153,75 \$
201600522 (C)	5651		2016-10-07	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	75,04 \$
201600519 (C)			2016-10-13	4	Bell Canada	180,57 \$
201600520 (C)			2016-10-13	28	HYDRO-QUEBEC	693,61 \$
201600523 (C)			2016-10-13	28	HYDRO-QUEBEC	55,80 \$
201600528 (C)	5655		2016-10-13	204	PERRON GILLES	874,17 \$
201600529 (C)	5656		2016-10-13	947	CAMIRÉ ROLLAND	872,12 \$
201600530 (C)	5657		2016-10-13	993	Normandin Félix	200,00 \$
201600531 (I)	5658		2016-10-13	1110	BAZIN Vincent	200,00 \$
201600532 (C)	5659		2016-10-13	990	BROUSSEAU, JULIE	84,17 \$
201600534 (C)	5660		2016-10-14	1078	PERRON, Josiane	880,57 \$
201600535 (C)			2016-10-19	964	TELUS	94,09 \$
201600524 (C)			2016-10-20	74	MINISTRE DES FINANCES	69 759,00 \$
201600526 (C)	5653		2016-10-26	62	VILLE DE WINDSOR	27 349,80 \$
201600536 (C)			2016-10-26	723	AXION	91,87 \$
201600537 (I)			2016-10-30	68	RECEVEUR GENERAL	1 867,62 \$
201600538 (I)			2016-10-30	67	MINISTRE DU REVENU	4 680,66 \$
201600539 (I)			2016-10-30	745	FIDUCIE DESJARDINS	1 329,73 \$
201600540 (I)	5661		2016-10-30	8	Retraite QUÉBEC	429,30 \$
201600525 (I)	5652		2016-10-31	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	1 255,42 \$
Total des chèques						117 959,50 \$

COMPTES À PAYER EN DATE DU 7 NOVEMBRE 2016

N° déboursé	N° chèque	Date	N° fourn.	Nom	Montant
201600541 (I)	5662	2016-11-08	10	CHEVALIERS DE COLOMB	100,00 \$
201600542 (I)	5663	2016-11-08	14	COOP DES CANTONS	1 514,11 \$

201600543 (I)	5664	2016-11-08	19	SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	80,33 \$
201600544 (I)	5665	2016-11-08	35	LOCATION WINDSOR INC.	138,18 \$
201600545 (I)	5666	2016-11-08	39	RÉGIE INTERMUNICIPALE SIRWINDSOR	4 728,30 \$
201600546 (I)	5667	2016-11-08	40	MONTY SYLVESTRE, Cons. Juridique, Inc	468,35 \$
201600547 (I)	5668	2016-11-08	41	MRC LE VAL-SAINT-FRANÇOIS	200 051,46 \$
201600548 (I)	5669	2016-11-08	42	EXCAVATION J.G. NAULT INC.	4 305,32 \$
201600549 (I)	5670	2016-11-08	45	PRAXAIR INC	133,14 \$
201600550 (I)	5671	2016-11-08	60	PIECES D'AUTO BILODEAU INC.	282,28 \$
201600551 (I)	5672	2016-11-08	62	VILLE DE WINDSOR	120,00 \$
201600552 (I)	5673	2016-11-08	66	QUINCAILLERIE WINDSOR INC.	2,75 \$
201600553 (I)	5674	2016-11-08	109	LIGNES ELECTRIQUES F.J.S. INC	281,12 \$
201600554 (I)	5675	2016-11-08	152	SEL WARWICK INC	3 943,35 \$
201600555 (I)	5676	2016-11-08	256	MÉCANIQUE G.S.B. INC	886,97 \$
201600556 (I)	5677	2016-11-08	353	RESSORT DEZIEL INC	349,03 \$
201600557 (I)	5678	2016-11-08	359	GROUPE SIGNALISATION	252,58 \$
201600558 (I)	5679	2016-11-08	473	FRANK LOGAN & FILS INC.	3 108,64 \$
201600559 (I)	5680	2016-11-08	477	FREDETTE NOVA	50,00 \$
201600560 (I)	5681	2016-11-08	582	LES DÉBROUSSAILLEURS GSL INC	3 863,16 \$
201600561 (I)	5682	2016-11-08	638	FONDS D'INFORMATION SURLETTERRITOIRE	36,00 \$
201600562 (I)	5683	2016-11-08	678	SANI ESTRIE INC	9 067,34 \$
201600563 (I)	5684	2016-11-08	738	OPÉRATION NEZ ROUGE	100,00 \$
201600564 (I)	5685	2016-11-08	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	235,05 \$
201600565 (I)	5686	2016-11-08	789	LA COOP FÉDÉRÉE DIVISION PÉTROLES	222,80 \$
201600567 (I)	5688	2016-11-08	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE 1991 INC.	184,15 \$
201600568 (I)	5689	2016-11-08	815	COTE STEPHANE	227,46 \$
201600569 (I)	5690	2016-11-08	843	Excav. Remorquage Michel Marcotte	2 678,93 \$
201600570 (I)	5691	2016-11-08	883	POMPEX INC	1 493,86 \$
201600571 (I)	5692	2016-11-08	889	PLANTATION STEPHAN PERREAULT	114,75 \$
201600572 (I)	5693	2016-11-08	899	TREMBLAY JEAN-LUC	50,00 \$
201600573 (I)	5694	2016-11-08	906	COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS	77,00 \$
201600574 (I)	5695	2016-11-08	954	JEAN-PIERRE CARPENTIER ENR.	4 894,44 \$
201600575 (I)	5696	2016-11-08	962	Excavation R. Toulouse & Fils	29 505,35 \$
201600576 (I)	5697	2016-11-08	977	IN-FO.CA	74,73 \$
201600577 (I)	5698	2016-11-08	979	GENERAL BEARING SERVICE INC.	80,99 \$
201600578 (I)	5699	2016-11-08	1010	AMUSEMENT GONFLABLE DE L'ESTRIE	675,00 \$
201600579 (I)	5700	2016-11-08	1032	PARR Marie-Eve	244,09 \$
201600580 (I)	5701	2016-11-08	1062	Les entreprises André Garant	2 383,73 \$
201600581 (I)	5702	2016-11-08	1070	SANIKURE	191,95 \$
201600582 (I)	5703	2016-11-08	1072	LAPLANTE Philippe	50,00 \$
201600583 (I)	5704	2016-11-08	1084	WSP CANADA INC.	12 747,86 \$
201600584 (I)	5705	2016-11-08	1099	SCROSATI Yannik	210,00 \$
201600586 (I)	5707	2016-11-08	1109	Les équip.de bureau BOB POULIOT Inc	178,79 \$
201600587 (I)	5708	2016-11-08	1113	TERRAQUAVI Environnement & géosynt.	6 926,10 \$
201600588 (I)	5709	2016-11-08	1117	Les Entreprises D.J.R.B. SENC	3 130,20 \$
201600589 (I)	5710	2016-11-08	1121	AUDET Catherynne	200,00 \$
201600590 (I)	5711	2016-11-08	1157	100% Immobilier	5 288,85 \$
201600591 (I)	5712	2016-11-08	1165	COMITÉ DE LA FAMILLE & DES AINÉS	200,00 \$
201600592 (I)	5713	2016-11-08	1185	PERMA ROUTE INC.	2 127,04 \$
201600593 (I)	5714	2016-11-08	1187	CARON LUBRIFIANTS	179,36 \$
201600596 (I)	5715	2016-11-08	14	COOP DES CANTONS	5,64 \$
201600597 (I)	5716	2016-11-08	794	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	150,91 \$

Total des chèques

308 591,44 \$

DÉPÔT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS DU 1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2016

La directrice générale et secrétaire-trésorière procède au dépôt semestriel des États comparatifs du 1er janvier au 30 septembre 2016.

9. RÉGLEMENTATION

2016-11-305 2016-19 ADOPTION DU RÈGLEMENT DE LIMITATION DE VITESSE DU CHEMIN COUTU ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2016-17

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité que :

Que soit adopté le règlement numéro 2016-19, conformément aux dispositions de la Loi.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI**

RÈGLEMENT 2016-19

RÈGLEMENT 2016-17 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE CHEMIN COUTU

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance du conseil municipal de la municipalité de Val-Joli tenue le 3 octobre 2016 et inscrit au livre des délibérations sous le numéro 2016-10-286

ATTENDU QUE le règlement municipal numéro 2016-17 contient une erreur d'interprétation concernant le chemin Coutu inscrit dans ledit règlement comme Domaine Coutu alors qu'il aurait dû être mentionné chemin Coutu qui est inscrit à la Commission de toponymie du Québec et situé dans la municipalité de Val-Joli.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité.

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de *Règlement concernant les limites de vitesse sur le chemin Coutu* et abrogeant le règlement numéro 2016-17.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

- a) À partir de l'intersection du 9^e rang et sur le chemin Coutu jusqu'au point A, une limite de vitesse excédant 50 Km/h sur le chemin Coutu à Val-Joli.
- b) À partir du point A vers le point B, une limite de vitesse excédant 30 Km/h sur cette portion du chemin Coutu et sur toute voie de circulation future située entre le point A et le point B à Val-Joli.
- c) L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 3

La signalisation appropriée a été installée par le service des travaux publics (voirie municipale) selon le plan en annexe 1.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la Gazette officielle du Québec

Adopté

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale
secrétaire-trésorière

Avis de motion :	3 octobre 2016 (R2016-10-286)
Adoption règlement :	7 novembre 2016
Transmission au MTQ-Estrie :	25 novembre 2016
Avis de désaveu MTQ (s'il y a lieu) :	
Avis public d'entrée en vigueur :	

2016-11-306 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 2016-21 POUR DÉTERMINER LES TAUX

d'une Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Perron que lors séance subséquente, les membres du conseil adopteront le règlement pour déterminer les taux de taxes et tarifications pour l'exercice 2017 et pour en fixer les conditions de perception.

Dispense de lecture du règlement est donnée et le projet est remis à tous les membres du conseil.

10. ADMINISTRATION

**2016-11-307 ADOPTION DU CALENDRIER 2017 DES SÉANCES RÉGULIÈRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à la majorité des conseillers présents d'adopter le calendrier des séances du conseil 2017 tel que présenté:

Ces réunions ont lieu à l'Hôtel de Ville de Val-Joli au 500, Route 249, Val-Joli (Qc) J1S 0E8 à 20h00.

- Lundi, le 9 janvier
- Lundi, le 6 février
- Lundi, le 6 mars
- Lundi, le 3 avril
- Lundi, le 1er mai
- Lundi, le 5 juin
- Lundi, le 3 juillet
- Lundi, le 7 août
- Mardi, le 5 septembre**
- Lundi, le 2 octobre
- Lundi, le 6 novembre
- Lundi, le 4 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

**DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES –
MAIRE ET CONSEILLERS #1,2,3,4 et 6**

La directrice générale dépose les déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillers no 1, 2, 3, 4 et 6 et du Maire tel qu'exigé dans la *Loi sur les Élections et les Référendums du Québec*.

2016-11-308 CONTRATS ENTRETIEN D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a vérifié auprès de l'entrepreneur qui avait fait le travail l'année précédente s'il était intéressé à reprendre le contrat pour la saison 2016-2017 aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a accepté de renouveler le contrat aux mêmes conditions;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver 2016-2017 de la station de pompage de la Route 143 à monsieur Denis Vigneault pour 385\$ plus taxes, payable en trois versements égaux en janvier, mars et mai 2016.

La directrice générale est par la présente autorisée à signer le contrat avec l'entrepreneur pour la saison 2016-2017.

2016-11-309 CONTRATS ENTRETIEN D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a vérifié auprès de l'entrepreneur qui avait fait le travail l'année précédente s'il était intéressé à reprendre le contrat pour la saison 2016-2017 aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a accepté de renouveler le contrat aux mêmes conditions;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver 2016-2017 de la réserve d'eau sur le chemin Goshen à Excavation et Remorquage Marcotte (9207-1547 QUÉBEC Inc.) pour 550\$ plus taxes, payable en trois versements égaux en janvier, mars et mai 2016.

La directrice générale est par la présente autorisée à signer le contrat avec l'entrepreneur pour la saison 2016-2017.

2016-11-310 CONTRATS ENTRETIEN D'HIVER

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a vérifié auprès de l'entrepreneur qui avait fait le travail l'année précédente s'il était intéressé à reprendre le contrat pour la saison 2016-2017 aux mêmes conditions;

ATTENDU QUE l'entrepreneur a demandé une augmentation de 18\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De modifier et d'octroyer le contrat pour l'entretien d'hiver 2016-2017 du chemin Laplante à monsieur Richard Maurice pour 845\$ plus taxes, payable en trois versements égaux en janvier, mars et mai 2016.

La directrice générale est par la présente autorisée à signer le contrat avec l'entrepreneur pour la saison 2016-2017.

2016-11-311 CONTRAT DE LA VIRÉE DE STOKE

ATTENDU QUE la Municipalité de Val-Joli a signé une entente en 2002 avec Monsieur Serge Loiseau afin d'utiliser l'entrée de son terrain comme point de tournage pour les camions de voirie pendant l'entretien d'hiver;

ATTENDU QUE cette entente est renouvelable annuellement, au montant de 50\$, payable en octobre;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner le paiement pour la période 2016-2017.

11. LOISIRS

12. URBANISME

COMPTE RENDU DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE

La directrice générale résume les activités de l'inspectrice en bâtiment et environnement pour le mois.

	2015	2016
Nombre de permis pour Octobre	5	8
Valeur	27 210\$	34 000\$
Nouvelle construction de maison	0	0
Permis de lotissement	0	1

2016-11-312 **RENOUVELLEMENT – ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2017 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli désire participer à cette entente aux conditions suivantes ;

- Ressource rédaction et support conseil : 50\$/h
- Ressource cartographie et support technique : 30\$/h

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Val-Joli adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la municipalité de Val-Joli réserve un montant de 3100\$ pour l'année 2017 selon la répartition suivante :

47 heures pour rédaction et support conseil
25 heures pour ressource cartographique et support technique.

2016-11-313 **DEMANDE CPTAQ- SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE POUR L'AQUEDUC DE LA ROUTE 249**

ATTENDU QUE le potentiel des sols est identifié comme 3-4 F / 4-3 WP / 5-3 P ce qui indique que 40% présente un sol de classe 3, facteurs limitatifs assez sérieux avec une basse fertilité, que 30% des sols de classe 4 facteurs limitatifs très graves du a une abondance d'eau et de pierre et 30% de sols de classe 5 facteurs limitatifs très sérieux du a la présence de pierre.

ATTENDU QU' il s'agit d'un terrain ou l'agriculture du sol pourra continuer suite à la réalisation des travaux d'aqueduc

ATTENDU QUE les activités agricoles et la fertilisation des sols pourront continuer sans contrainte dû à la présence du réseau d'aqueduc.

ATTENDU QUE c'est le seul terrain disponible pour passer le réseau d'aqueduc qui est essentiel pour une partie de la population, aux prises avec des problèmes de contamination de puits et pour la santé publique.

ATTENDU QUE sur les terrains visés par la demande, seulement une exploitation agricole se trouve sur les lots visés et que celle-ci est restreinte par deux périmètres urbains identifiés et conformes avec la MRC et le ministère des Affaires municipales.

ATTENDU QU' alimenter les résidences aux prises avec un problème de contamination en eau aura, entre autres, pour effet de diminuer les risques de contamination à un plus grand périmètre.

ATTENDU QUE fournir l'eau potable aux citoyens aux prises avec une contamination améliorera la qualité de vie et la valeur foncière des propriétés.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de poursuivre les démarches auprès de la CPTAQ et d'autoriser les frais encourus afin de pouvoir déposer la demande.

2016-11-314 DEMANDE DE CPTAQ – LOT 3 678 008 AUTORISATION D'UNE PISTE DE MOTOCROSS *

ATTENDU QUE le potentiel des sols de l'endroit est identifié comme 3-4F / 4-3WP / 5-3P ce qui indique un faible potentiel pour la culture.

ATTENDU QU' il s'agit d'un terrain boisé qui se trouve en partie sous et à proximité d'une ligne hydro-électrique.

ATTENDU QUE la proximité de la ligne électrique demande occasionnellement l'épandage de pesticides afin que rien ne puisse pousser à proximité.

ATTENDU QU' aucun bâtiment de production animale ne se trouve à proximité de ce terrain.

ATTENDU QUE c'est le seul terrain qui bénéficie d'un usage autorisé par la municipalité pour une piste de véhicules motorisés.

ATTENDU QUE des champs en culture se trouvent de l'autre côté de la route où se trouve la demande. Que ces champs en culture sont d'une superficie d'environ 2.28 hectares.

ATTENDU QUE lors de la présentation du dossier au Comité Consultatif d'Urbanisme de la municipalité, un membre a signalé son désaccord au projet.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à la majorité des conseillers présents de modifier la résolution d'appui numéro 2016-09-261 datant de septembre 2016.

2016-11-315 DEMANDE DE CPTAQ POUR LE LOT 3 677 557 SUR LE CHEMIN GRANDE LIGNE.

ATTENDU QUE le potentiel des sols 5-4 WP / 5-3 PT / 7-3 PT présente 40% de sols de classe 5 facteurs limitatifs très sérieux du a la présence d'eau et de pierre, 30% de sol de classe 5 facteurs limitatifs très sérieux dû à la présence de pierre et au relief et 30% de sol de classe 7 aucune possibilité pour la culture ou le pâturage dû à la présence de pierre et de relief.

ATTENDU QUE le terrain n'est pas en culture et qu'il semble difficile d'y implanter quelques cultures que ce soit.

ATTENDU QUE les bâtiments en lien avec les activités agricoles qui se trouvent à proximité sont à une distance approximative de 300 mètres.

ATTENDU QUE les champs en culture se trouvent à proximité en se situant entre autres de l'autre côté du chemin.

ATTENDU QUE le terrain respecte les conditions qui ont été établies par l'article 59 de la MRC du Val-Saint-François pour une construction résidentielle sur un terrain d'une superficie de 10Ha et plus.

ATTENDU QUE le propriétaire et la municipalité ne peuvent obtenir une information certaine en lien avec la propriété vacante et le lien avec le propriétaire qui fait partie d'une société en nom collectif.

ATTENDU QUE l'implantation d'une nouvelle propriété ne perturberait aucunement les activités agricoles de la région et permettrait l'implantation d'une nouvelle propriété sur le territoire.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à la majorité des conseillers présents d'appuyer la demande de construction sur un terrain d'une superficie de 10 Ha et plus.

2016-11-316 ARPENTEUR GÉOMÈTRE – CONTRAT POUR LOCALISATION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL EN ZONE INONDABLE

ATTENDU QUE la municipalité souhaite faire faire des plans de construction pour un futur bâtiment dans le parc des loisirs, près de la patinoire pour y installer des salles de bain;

ATTENDU QUE l'emplacement se situe en zone inondable 20/100 ans;

ATTENDU QUE il nous faut respecter des normes d'immunisation inscrites au Schéma d'aménagement de la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QUE la construction doit être à plus de 30 cm au-dessus de la hauteur d'une crue centenaire;

ATTENDU QUE la MRC a relevé un point GPS en 2014 indiquant la limite des crues centenaires;

ATTENDU QUE les services d'un arpenteur géomètre sont requis pour déterminer l'élévation du point GPS relevé par la MRC du Val-Saint-François;

ATTENDU QU' afin de respecter les normes d'immunisation mentionnées au schéma d'aménagement, la municipalité a besoin d'obtenir l'élévation de l'emplacement prévu du futur bâtiment;

ATTENDU QUE le Groupe HBG, arpenteurs-géomètres nous offre de faire le relevé d'élévation de 2 points pour un montant de 700\$ plus les taxes;

Il est proposé par le conseiller Raymond Côté, appuyé par le conseiller Philippe Verly et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat à Groupe HBG pour un montant de 700\$ plus les taxes et souhaite obtenir le rapport avant le 15 décembre 2016.

13. VOIRIE

2016-11-317 ENTÉRINER L'ACHAT D'UN BARIL DE 208 LITRES D'URÉE

ATTENDU QUE le nouveau camion Western-Star utilise de l'urée pour son système anti-pollution;

ATTENDU QUE le responsable de voirie a demandé des prix pour acheter un baril d'urée de 208 litres;

Les prix, taxes incluses, des soumissionnaires conformes étant :

Compagnies

- SLIC 225\$
- Chouinard & fils 212\$
- Turmel Caron 158\$

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un baril de 208 litres d'urée chez Turmel Caron au montant de 158\$ incluant les taxes.

2016-11-318 PROJET DE VOIRIE 2017 EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

ATTENDU QUE l'article 6 de l'Entente relative à l'entretien d'hiver et d'été de certains chemins municipaux stipule :
« Une rencontre aura lieu le 3^e lundi du mois pour la présentation des travaux majeurs à effectuer

sur les chemins qui font partie de l'entente et les conseils pourront s'entendre sur les montants à budgéter à chaque année »;

ATTENDU QUE le Maire et le responsable de voirie ont rencontré les représentants de la municipalité de Saint-Claude;

ATTENDU QUE le montant budgétaire pour les travaux s'élève à 60 000\$ et qu'il sera payé à part égale par chacune des municipalités;

ATTENDU QUE les travaux consistent en :

- Le remplacement d'un ponceau près du numéro civique :100, Rang 9;
- La pose de géotextile aux endroits nécessaires;
- Le rechargement de gravier à 1500 tonnes/km sur 2 portions de chemin :
Grande-Ligne entre le chemin Plante et la fin du Rang 9 et le Rang 9 entre la fin du Rang 9 et le chemin Coutu;
- La niveleuse (fourni par St-Claude) et le compacteur;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la municipalité de Saint-Claude de notre intention de participer aux travaux communs prévus et de les inclure au budget 2017.

14. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

FEPTEU – RÉPONSE ET SUIVI DE DOSSIER

Le maire annonce aux citoyens que la demande de subvention demandée par la municipalité pour les travaux d'aqueduc, a été rejetée.

2016-11-319 RÉGIE INCENDIE – DEMANDE DE CESSION DE TOUTES ENTENTES AVEC UNE TIERCE PARTIE

ATTENDU QUE lors d'une rencontre du conseil d'administration de la Régie incendie de la région de Windsor tenue le 12 octobre 2016, il a été convenu de demander aux municipalités faisant partie de la régie de transférer la responsabilité de signature des ententes avec toutes municipalités et ville à la Régie incendie de la Région de Windsor, en ce qui a trait aux ententes de desserte de territoires;

ATTENDU QU' afin d'éliminer le dédoublement des tâches et signatures pour la prise d'ententes entre les municipalités et ville desservies, il est suggéré de transférer cette responsabilité à la Régie incendie de la Région de Windsor;

ATTENDU QUE la régie prendra en charge les ententes et pourra ainsi les réévaluer et les modifier, au besoin, afin d'offrir la meilleure desserte possible à tous les citoyens de la municipalité de Val-Joli et aux municipalités environnantes, si elles le désirent;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Gilles Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de céder toutes les ententes avec une tierce partie à la Régie incendie de la région de Windsor et d'aviser la municipalité de Saint-Claude de la décision de la municipalité de Val-Joli.

2016-11-320 OPÉRATION NEZ ROUGE SATELLITE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – DEMANDE DE SUBVENTION 2016

ATTENDU QUE la municipalité de Val-Joli a reçu une demande de commandite pour les services d'Opération Nez Rouge pour la période des Fêtes 2016;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner 100\$ à Opération Nez rouge pour les services de raccompagnement de Noël 2016.

2016-11-321 PARADE DU PÈRE-NOËL DE LA VILLE DE WINDSOR – DEMANDE DE PARTICIPATION

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de participation à l'activité de Parade du Père-Noël de la Ville de Windsor;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite soutenir l'activité et participera financièrement à la hauteur de 200\$;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner 200\$ pour la 6^e édition de la parade du Père-Noël.

2016-11-322 COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS – CONTRIBUTION VOLONTAIRE 2016

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de financement pour permettre au comité de poursuivre sa mission d'éveil de la lecture et de l'écriture chez les enfants de 5 ans et moins;

ATTENDU QUE la municipalité participe chaque année et participera encore cette année à la hauteur de 77\$;

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly, appuyé par le conseiller Sylvain Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner 77\$ au Comité ÉLÉ du Val-Saint-François pour l'année 2016.

2016-11-323 CHEVALIERS DE COLOMB WINDSOR – CONTRIBUTION 2016 AUX PANIERS DE NOËL

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

qu'une aide financière de 100\$ soit accordée au Chevaliers de Colomb pour les paniers de Noël 2016.

**2016-11-324 MODIFICATION DE RÉSOLUTION 2016-10-300
CLUB-QUAD DEMANDE DE CIRCULATION - RANG 9 ET CHEMIN
GRANDE-LIGNE**

ATTENDU QUE le Club-Quad de la MRC du Val-Saint-François a présenté une demande de circulation pour le Rg 9;

ATTENDU QUE l'autorisation a été donnée lors de la séance ordinaire du 3 octobre dernier en la résolution 2016-10-300 et qu'une erreur s'y est glissée quant aux distances autorisées puisqu'au-delà de 0.9 km, un règlement municipal est nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité autorise la demande de circulation pour le rang 9 et le chemin Grande-Ligne, dans les limites de Val-Joli, qui seront utilisés pour la saison 2016-2017 à condition que la municipalité de Saint-Claude, qui en est copropriétaire, l'autorise également;

ATTENDU QUE la municipalité s'attend à ce que tous les propriétaires concernés par la présente demande aient été avisés par le Club-Quad de la MRC du Val-Saint-François et aient donné leur consentement;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Val-Joli autorise la demande de circulation pour le rang 9 et le chemin Grande-Ligne qui seront utilisés pour la saison 2016-2017 pour le Club Quad de la MRC du Val-Saint-François comme suit :

Le droit de passage d'une longueur maximale, ici-bas décrite, pour les chemins publics suivants :

- 0.9 km sur le rang 9 à partir de la sortie existante du sentier Quad jusqu'au terrain de M. Marcotte soit le 309, Rang 9 et en ressortir à la fin de son terrain et refaire un 0.5 km sur ce même rang pour atteindre le terrain de M. Michel Marcotte (ligne d'Hydro-Québec et finalement en ressortir au bout de sa terre;
- À la sortie du terrain de M. Michel Marcotte, une circulation de 0.9 km est nécessaire pour rejoindre le terrain de M. Vigneux et en ressortir chez M. Jean-Claude Richard en traversant la rue Goshen;
- Un ajout de 0.7 km pour se rendre à la terre de M. Bisson et en ressortir au bout de celle-ci;
- Finalement un dernier bout de 0.9 km toujours dans le rang 9 pour se rendre à l'arrêt du chemin Grande Ligne;
- Du chemin Grande Ligne, autorisation de circuler un dernier 0.9 km afin de rejoindre la limite de la municipalité sur le chemin Plante. »

**2016-11-325 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR UNE RENCONTRE À
QUÉBEC - FRAIS DE DÉPLACEMENT ET REPAS DU MAIRE**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le maire soit autorisé à présenter un rapport de dépenses pour les frais de déplacement et de repas pour une rencontre à Québec avec certains autres maires et mairesse de la région afin de discuter du dossier des refus de subvention dans le cadre du programme gouvernemental « FEPTU ».

2016-11-326 ADOPTION DU BUDGET PROPOSÉ PAR LA RÉGIE INCENDIE DE LA RÉGION DE WINDSOR

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté, appuyé par la conseillère Josiane Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget, version du 23 octobre 2016, tel que présenté par la Régie incendie de la Région de Windsor.

15. RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers et le maire font un résumé des points importants de chacun des comités de la municipalité.

1. Régie Incendie
2. Loisirs
3. Environnement
4. Trans-Appel
5. Urbanisme
6. Mairie

15. 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont soulevés concernant les points suivants :

- | | |
|-----------------------------|--|
| M. Mario St-Pierre | Demande si d'autres maires se rendront aussi à la rencontre à Québec avec le MAMOT |
| M. Éric Sundborg | Discussion sur l'aqueduc |
| M. Jean-François Larochelle | S'informe à savoir si le refus de subvention de la Ville de Windsor dans le programme FEPTU fera une différence sur l'évolution du dossier de Val-Joli.
Donne l'information que M. Bellemare ne fera plus partie de l'équipe de Karine Vallières et espère que le dossier suivra son cours lors du transfert. |
| M. Jonathan Lussier | Discute des différences de résultats entre les échantillonnages bimensuels ou encore entre des puits à quelques mètres de distance. |
| M. Mario St-Pierre | Suggère de poursuivre Irving pour leur responsabilité dans une partie de la contamination des puits du secteur St-Zacharie comme il a été fait ailleurs. |

- M. Philippe Gosselin
faire
elle est
- Demande quel type de tests doit-il faire sur l'eau de son puits pour savoir si contaminée par de l'essence?
- M. Lussier lui répond : Test de COV
Il s'informe et discute aussi du suivi de dossier pour le numéro civique : 621, route 143.
- M. Éric Sundborg
présence
l'amas de
installé sur le terrain.
- Soulève le fait que le propriétaire du 621, route 143 pourrait contaminer le sol et la nappe phréatique s'il y avait de sel de déglacage dans sable qu'il a
- M. Jonathan Lussier
- Demande si « Construction E.D.B. » a modifié ses infrastructures afin que les drains de plancher ne soient plus redirigés sur le terrain arrière.
- M. Michel Maurice
- Souhaite connaître la vision de la MRC sur le projet de loi no 106.
Demande si l'employé d'été qui a fait l'Escouade verte a rédigé un rapport et s'il a, entre autre, compté le nombre de poubelle par adresse.

2016-11-327 16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly

De lever cette séance à 21 heures 30 minutes

La prochaine séance ordinaire se tiendra le LUNDI, le 5 décembre 2016 à 20h00.

Proposition adoptée

Rolland Camiré
Maire

Julie Brousseau
Directrice générale et
Secrétaire trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalent à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Signé à Val-Joli en date du _____

Rolland Camiré, maire

